

Tentative d'intrusion dans une synagogue à Nice : aucune poursuite « à ce stade »(sic) ! à suivre ?

écrit par Juvénal de Lyon | 13 septembre 2025



Intrusion physique, c'est bien moins grave que de déposer quelques abats de porc sur un trottoir,

même pas un rappel à l'ordre pour trouble public !

Pas non plus de mobilisation de services spéciaux pour rechercher qui a pu instrumentaliser ces déséquilibrés ! Ont-ils agi de leur propre chef ?

Juvénal

Les trois militants pro-palestiniens qui avaient tenté le 4 septembre à Nice, selon les premiers éléments de l'enquête, de pénétrer dans une synagogue en proférant des injures à caractère antisémite et en commettant des violences ont été relâchés, aucune poursuite n'étant retenue à leur encontre « à ce stade », a indiqué samedi le parquet de Nice.

« Au regard de la nécessité de procéder à d'autres investigations, notamment des auditions, tant sur les faits de violences dénoncées que sur les injures et provocations à caractère antisémite susceptibles d'avoir été commises, l'enquête va se poursuivre dans un cadre préliminaire », précise Damien Martinelli, procureur de la République, en soulignant que l'examen des images de vidéosurveillance n'a pas permis de caractériser une quelconque tentative d'intrusion.

Ces mêmes images montrent, selon le magistrat, des « échanges virulents » avec les personnes présentes près de la synagogue, mais « sans actes de violences caractérisées ».

Lors de l'audition, les personnes mises en cause ont nié « avoir commis des violences et avoir tenu des propos antisémites », ajoute-t-il, deux d'entre elles indiquant « avoir été insultées et avoir reçu des crachats ».

L'enquête préliminaire va « tenter d'identifier les organisateurs de ce rassemblement susceptible de constituer une manifestation illicite qui paraît assez clairement s'inscrire au regard de certains éléments réunis dans une stratégie de tension », précise M.

Martinelli.

Jeudi, quatre personnes s'étaient présentées devant l'entrée de cette synagogue de la communauté Loubavitch où se tenait une réunion d'informations sur l'alyah, l'immigration des juifs en Israël.

Les membres de ce groupe de quatre étant « porteurs de deux drapeaux palestiniens et d'une pancarte sur laquelle était mentionné « pas l'aliah » (sic) sur les terres palestiniennes « stop génocide », note le magistrat.

Sans lien avec ces faits, un homme de nationalité suisse (?), qui avait été interpellé vendredi après avoir « insulté un rabbin » à proximité de la promenade des Anglais, a été convoqué devant le tribunal correctionnel, le 5 mars 2026, pour répondre de faits d'injures publiques à raison de la religion, indique par ailleurs le parquet.

Le mis en cause n'a pas contesté en garde à vue les insultes mais a nié la dimension antisémite de son comportement, indiquant qu'il pensait avoir reconnu (?) une personne avec qui il avait déjà eu une altercation. [La Rédaction](#) (avec AFP)

Juvénal de Lyon